



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

chiens

Question écrite n° 8491

## Texte de la question

M. Éric Ciotti attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur les chiens de première et deuxième catégorie. Il souhaiterait connaître le nombre de chiens de première et de deuxième catégorie qui ont agressé des personnes sur le territoire national depuis l'instauration de la loi du 6 janvier 1999.

## Texte de la réponse

Le nombre d'infractions commises à l'aide d'un chien, telles que recensées par la police nationale, s'élevait à 198 en 2006 et à 141 en 2007. En zone gendarmerie, les infractions impliquant un chien s'élevaient à 80 en 2006 et à 97 en 2007. Les recueils statistiques ne permettent pas de distinguer la catégorie du chien. La majorité de ces infractions sont des violences volontaires (94 des 141 infractions en zone police, 72 des 97 infractions en zone gendarmerie), le reste se répartissant entre diverses infractions, notamment des vols et des atteintes à dépositaire de l'autorité. La nécessité de faire évoluer la législation applicable à la détention de chiens, pour renforcer encore la protection des personnes, a conduit, à l'initiative du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, à l'adoption le 20 juin 2008 de la loi renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux.

## Données clés

**Auteur :** [M. Éric Ciotti](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 8491

**Rubrique :** Animaux

**Ministère interrogé :** Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

**Ministère attributaire :** Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 octobre 2007, page 6465

**Réponse publiée le :** 26 août 2008, page 7388